

REGLEMENT JEU – CONCOURS
« Concours La Hotte de Noël MAFAMILLEZEN 2022 ! »

ARTICLE 1 - Organisation

La société Com'On Family, dont le siège social est situé 4 rue de Précy – 60820 BORAN sur OISE, éditrice du site internet www.mafamillezen.com (ci-après le « Site ») organise un jeu qui permet de gagner des cadeaux.

Ce jeu est organisé sous la responsabilité de Mme Nathalie BRUNISSEN en qualité de gérante de la société.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

ARTICLE 2 - Participation

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toutes personnes majeures ou mineures sur autorisation parentale résidentes en France Métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel de la société et du Site ci-avant mentionnés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de ce jeu ainsi que les membres de leur famille (nom et adresse physique ou mail identique).

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Le jeu concours intitulé «**Concours La Hotte de Noël MAFAMILLEZEN 2022 !** », et organisé sur le Site internet www.mafamillezen.com et sur la page Facebook Mafamillezen et/ou le compte Instagram Mafamillezen, se déroule du 17 octobre au 15 décembre 2022 inclus.

Le jeu concours multi partenaires comptera 4 concours individuel avec chacune des marques partenaires, et un concours final rassemblant l'ensemble des marques partenaires. Les marques partenaires offriront également des lots lors d'un concours organisé en exclusivité sur la page Facebook Mafamillezen et sur le compte Instagram Mafamillezen.

Pour participer au concours organisé sur le Site www.mafamillezen.com, chaque joueur doit s'inscrire et ouvrir un compte personnel, et accepter sans réserve les conditions générales d'utilisation. Le jeu est accessible depuis la page d'accueil du Site www.mafamillezen.com.

Pour participer aux concours organisés sur la page Facebook Mafamillezen et sur le compte Instagram Mafamillezen, les joueurs devront détenir un compte Facebook ou Instagram, être fan de la page Facebook Mafamillezen ou suivre le compte Instagram Mafamillezen.

ARTICLE 4 - Principe du jeu-concours

Pour participer au jeu-concours sur le Site, chaque joueur répond aux questions du quizz. Toute réponse incomplète, illisible ou issue d'une personne non autorisée sera déclarée nulle.

Toute participation postale est exclue. Une seule participation par joueur est autorisée (nom et adresse physique ou mail identique).

Chaque participant, dont l'ensemble des réponses au quizz sont exactes, fera l'objet d'un tirage au sort qui sera effectué le jour suivant le terme du concours sur chaque concours individuel, au siège de la société Com'On Family, par tirage au sort électronique.

Les participants au jeu-concours sur la page Facebook Mafamillezen et sur le compte Instagram Mafamillezen devront suivre les comptes Mafamillezen et poster un commentaire en invitant au moins 5 amis à participer. Le tirage au sort électronique sera effectué en prenant en compte ces critères.

ARTICLE 5 - Désignation des lots du jeu-concours Site

- **MONDO** : 4 Ultra Drone X30.0 Storm Caméra + WiFi (*Valeur indicative : 79,99 euros*)
- **PAPO** : 1 ferme Isiplay (inclus 9 figurines) (*Valeur indicative : 59 euros*)
- **RAVENSBURGER** : 5 Puzzle 3D Lamborghini Huracán EVO - Edition verte (*Valeur indicative : 34,99 €*) et 1 jeu Labyrinth Team Edition (*Valeur indicative : 34,90 €*)
- **SMARTGAMES** : 6 jeux Jumping, La compétition (*Valeur indicative : 25 €*)

ARTICLE 5 - Désignation des lots du jeu-concours sur la page Facebook Mafamillezen

- **MONDO** : 2 Monster Truck radiocommandé Hot Wheels. (*Valeur indicative : 69,99 euros*)
- **PAPO** : 2 mini structure Isiplay Terre des Dinosaures (inclus un tube de 6 mini figurines dinosaures) (*Valeur indicative : 59 euros*)
- **RAVENSBURGER** : 1 Numéro d'art Pikachu (*Valeur indicative : 13,99 €*) et 1 Be Creative Animaux en perle midi (*Valeur indicative : 24,90 €*)
- **SMARTGAMES** : 2 jeux Cité d'Or (*Valeur indicative : 25 €*)

ARTICLE 6 - Désignation des lots du jeu-concours sur le compte Instagram Mafamillezen

- **MONDO** : 2 Barbie Make-Up Studio (*Valeur indicative : 69,99 euros*)
- **PAPO** : 2 mini structure Isiplay Savane (inclus un tube de 6 mini figurines animaux sauvages) (*Valeur indicative : 59 euros*)
- **RAVENSBURGER** : 1 Numéro d'art Pikachu (*Valeur indicative : 13,99 €*) et 1 Be Creative Mosaïque Midi Tropical (*Valeur indicative : 34,99 €*)
- **SMARTGAMES** : 2 jeux Parc'Ours en forêt (*Valeur indicative : 25 €*)

ARTICLE 7 - Attribution des lots

Les gagnants seront avertis par e-mail et recevront leur lot à l'adresse postale qu'ils auront indiquée à l'organisateur du jeu-concours. L'envoi du lot se fera dans un délai indicatif de 60 (soixante) jours à compter de la date de tirage au sort, sauf spécification contraire.

En aucun cas, les lots attribués ne pourront être échangés contre d'autres objets, prestations, ou valeur monétaire. Aucune compensation ne sera accordée à un gagnant qui ne peut ou ne veut prendre possession de son lot.

Les lots mis en jeu gratuitement ne pourront être revendus par les gagnants, sous peine de voir leur compte supprimé sur le site.

Pour les concours Site, les lots devront être validés avant la date indiquée sur chaque concours individuel. Les lots des gagnants n'ayant pas validé leur adresse en réponse aux emails de l'organisateur les avisant de leur gain, seront redistribués sur la page Facebook du Site. Les gagnants n'ayant pas validé leur lot ne pourront prétendre à aucune indemnité que ce soit une fois le délai de validation expiré.

Les noms des gagnants des concours organisés sur la page Facebook et le compte Instagram du Site seront publiés sur le post du concours et en story. Ils devront contacter l'organisateur en Messagerie Privée pour valider leur lot en donnant leurs coordonnées. Sans réponse dans le délai donné, un nouveau tirage au sort sera effectué.

Dans le cas où le concours comporte des dotations de valeurs différentes, l'attribution des lots se fera de manière aléatoire, et non selon l'ordre d'affichage du nom des gagnants sur la page du concours.

ARTICLE 7 - Acceptation et publication du règlement

Le présent règlement est accepté sans réserve par le candidat du fait de sa seule participation. Le présent règlement pourra être téléchargé sur le site internet www.mafamillezen.com à partir de la page du concours.

ARTICLE 8 - Responsabilité

Le site www.mafamillezen.com décline toute responsabilité en cas d'un éventuel préjudice ou de difficulté qui pourrait résulter de l'indisponibilité du site ou d'un problème de connexion au site.

L'expédition du lot au gagnant est prise en charge par les marques partenaires, et s'effectue par voie postale ou par transporteur, au risque et péril du participant. La responsabilité de l'organisateur et du Site ne peut pas être recherchée en cas de non-réception du lot (destinataire absent, adresse erronée, perte, vol...). L'organisateur ne pourra pas non plus garantir une livraison avant Noël.

L'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter, proroger ou modifier le jeu ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 9 - Informatique et libertés

L'organisateur du jeu concours conserve les données suivantes :

- informations données pour la participation au jeu.

Sauf opposition précisée par le participant, les données et informations administratives relatives au Site sont exclusivement conservées dans la base de données de l'hébergeur :

Com'On Family, ayant pour siège social 4 rue de Précý à BORAN sur OISE (60820).

Ces données peuvent être communiquées sur réquisition de l'autorité judiciaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite informatique et libertés, la base de données et les traitements s'y rapportant ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro n°1447199.

Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés »78-17 du 6 janvier 2008, le Site garantit au participant un droit d'accès et de modification, de rectification et de suppression sur les données nominatives le concernant.

Pour exercer ce droit, il suffit de contacter par e-mail à l'organisateur du jeu :
info@mafamillezen.com.

En cochant la case OPTIN du jeu-concours (le cas échéant), le joueur donne autorisation à un éventuel transfert des données d'inscription à son partenaire français ou domiciliés dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de tout Etat reconnu comme menant une politique de traitement des données personnelles par la CNIL.

Le nom des gagnants et éventuellement le code postal de leur lieu de résidence sera publié sur la page du concours à son terme, dans le seul but d'information des participants.

ARTICLE 10 - Litige

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre recommandée adressé à l'organisateur du jeu, aux coordonnées citées à l'article 1 du présent règlement. Le participant devra indiquer la date précise de sa participation et les raisons précises de sa réclamation.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé le délai d'un (1) mois après le tirage au sort.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige dans l'interprétation et l'exécution du règlement sera porté devant les tribunaux de SENLIS.